



Plan Local d'Urbanisme de Furiani

Procédures d'évolution :

Le conseil municipal de la commune de Furiani s'est réuni le 13/10/2023 pour étudier l'opportunité de procéder à des ajustements réglementaires du PLU approuvé et cela dans le but de répondre aux objectifs du PADD débattu le 22/12/2018 et pour apporter des améliorations.

Ainsi le conseil municipal a engagé par délibérations :

- Une modification simplifiée n°2 portant une mise à jour du lexique et portant sur des rectifications d'erreurs matérielles au règlement du PLU.
- Une révision allégée n°1 portant réduction d'un Espace Stratégique Agricole pouvant faire l'objet d'un projet mixte d'habitat et de service public.
- Une modification simplifiée n°3 portant modification de la rédaction de l'article 1.7 des dispositions générales du PLU et portant modification sur le règlement écrit de la zone UC sur une partie du territoire.
- Une modification n°1 portant renforcement de la production de logements sociaux.

Les délibérations, sont tenues affichées et à la disposition du public au centre administratif de la Mairie de Furiani, aux jours et heures habituels d'ouverture pendant le délai d'un mois.